

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20220927_7 du 27 septembre 2022

Direction des Finances

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept septembre, à 19 h 00.
Le Conseil municipal dûment convoqué le 21 septembre 2022, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.
Le secrétaire de séance désigné est : Monsieur David GUILLEMAN.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de conseillers municipaux présents : 29
Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 6
Nombre de conseillers municipaux absents : 0

PRÉSENTS :

Anne-France ARGANS - Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Tassadit BELLABAS - Claire BELLISSEN - Anaëlle CAILLET - Christine CHALAND - Jean-Louis CLAUDE - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Frédéric HYVERNAT - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre LAFORETS - Philippe LOCATELLI - Bertrand MANTELET - Solange MARTELLACCI - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Christiane PLASSARD - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Bertrand SEGRETAIN - Philippe SOUCHON - Georges TRANCHARD - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Patricia VALLON DAUVERGNE - Jean-Luc VIDALOT

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Christian AMBARD pouvoir à Christine CHALAND
Cédric BARBIERO pouvoir à Tassadit BELLABAS
Clément DELORME pouvoir à Jean-Louis CLAUDE
Benjamin GIRON pouvoir à Nadine BADR-VOVELLE
Alexandre HEBERT pouvoir à Jean-Charles KOHLHAAS
Anne PASTUREL pouvoir à Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER

Objet : Attribution de crédits non affectés

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission finances, ressources humaines, sécurité et affaires générales du 20/09/2022

Vu le rapport par lequel Madame le Maire expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Lors de la présentation du budget primitif 2022, des enveloppes de subventions non affectées, qualifiées de « crédits non affectés » ont été votées.

IMPUTATION CONCERNÉE	LIBELLE
Fonction 04 Article 6574	Secteur Échange associatif jumelage

DESTINATAIRE	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT
Music 85	Participation au festival du Kukusei Klub à Nürtingen, 4 et 5 juin 2022	158,60 €
Janus France	Voyage à vélo à Nürtingen, du 28 juillet au 8 août	500,00 €
Scouts et guides de France Oullins / La Mulatière	Camp d'été du 11 au 26 juillet à Pescia, dans le village de Medicina	695,40 €
	TOTAL	1354,00 €

IMPUTATION CONCERNÉE	LIBELLE
Fonction 415 Article 6574	Secteur sport - soutien aux clubs

DESTINATAIRE	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT
PLO Capoeira	Participation à l'organisation du baptême Capoeira et des 20 ans de la section les 25 et 26/06/2022	500,00 €
PLO Boules	Participation au championnat de France de boules à Gerzat (63) les 25 et 26/06/2022	50,00 €
CASCOL Boules	Participation au championnat de France de boules à Gerzat (63) les 25 et 26/06/2022	116,00 €
CASCOL Pétanque	Participation à l'organisation du Grand Prix de la Ville le 27/08/2022 au gymnase Herzog	550,00 €
BACO	Participation aux championnats de France jeunes de badminton du 26 au 29/05 à Mulhouse	157,00 €
PLO Twirling bâtons	Participation au championnat national à Châteauroux les 2 et 3/07/22	280,00 €
PLO GRS	Participation au championnat national UFOLEP de GRS à Lormont (33) du 4 au 6/06/2022	629,00 €
	TOTAL	2 282,00 €

IMPUTATION CONCERNÉE	LIBELLE
Fonction 422 Article 6574	Dispositif Ville, Vie, Vacances

DESTINATAIRE	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT
ACSO	Journées sport et sensation été 2022	700,00 €
ACSO	séjour découverte été 2022	1 000,00 €
	TOTAL	1 700,00 €

IMPUTATION CONCERNÉE	LIBELLE
Fonction 213 Article 6574	Secteur Éducation – sorties pédagogiques

ASSOCIATION DESTINATAIRE	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT
École maternelle du Golf	Séjour sans nuitée le 7 Juin 2022 Villecheneve <u>Activité</u> : ferme pédagogique : PAS-MS-GS -71 élèves	345,77 €
École maternelle Revoyet	Séjour sans nuitée le 24 Mai 2022 à Saint Martin la Plaine <u>Activité</u> : Zoo PS-MS-GS - 40 élèves	194,80 €
École primaire Ampère	Séjour sans nuitée le 17 Mai 2022 à la ferme de Chaponost <u>Activité</u> : éducation de l'environnement PS-MS-GS – 50 élèves	243,50 €
École primaire Ampère	Séjour sans nuitée le 31 Mai 2022 à la ferme de Chaponost <u>Activité</u> : éducation de l'environnement MS-GS-CP – 50 élèves	243,50 €
École primaire Ampère	Séjour sans nuitée le 27 Juin 2022 à Courzieu <u>Activité</u> : éducation de l'environnement CE1-CE2 – 49 élèves	238,63 €
École primaire Ampère	Séjour sans nuitée le 1 ^{er} Juillet 2022 à Péruges <u>Activité</u> : éducation de l'environnement CM1-CM2 – 49 élèves	238,63 €
École primaire de la Saulaie	Séjour sans nuitée le 16 Mai 2022 au Cirque de Vaulx en velin <u>Activité</u> : Cirque toutes les classes d'élémentaire 60 élèves	292,20 €
École primaire de la Saulaie	Séjour sans nuitée le 05 Avril 2022 à Safari Peaugres <u>Activité</u> : visite du Zoo toutes les classes de maternelle – 79 élèves	384,73 €
École maternelle des Célestins	Séjour sans nuitée le 10 Juin 2021 à l'école des Célestins <u>Activité</u> : Spectacle et ateliers musicaux toutes les classes de maternelle -55 élèves	267,85 €
École Primaire Jules Ferry	Séjour sans nuitée le 7 Juin 2022 à la Croix Laval <u>Activité</u> : visite du parc toutes les classes de maternelle – 149 élèves	725,63 €

École Primaire Jules Ferry	Séjour avec nuitées le 16 mai 2022 à Cheval Bugéy Activité : Classe verte / médiation équine toutes les classes d'élémentaire – 260 élèves	2 004,60 €
École élémentaire du Golf	Séjour sans nuitée le 27 Juin 2022 à Vienne Activité : Spectacle et visite du Musée gallo-romain CE2-CM1-CM2 – 92 élèves	448,04 €
École Primaire Marie Curie	Séjour avec nuitées le 09 mai 2022 à Paris (75) Activité : Classe transplantée « histoire architecture et patrimoine – 228 élèves	1 757,88 €
	TOTAL	7 385,76 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'affectation des crédits réservés telle que détaillée ci-dessus pour un montant total de 12 721,76 € (douze mille sept cent vingt et un euros et soixante seize centimes).

AUTORISE Madame le Maire à procéder au versement des subventions concernées.

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget 2022, au chapitre 65.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le / /
Mise en ligne le / /
Notification le / /

Clotilde POUZERGUE
Maire
Conseillère métropolitaine

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS
L'an deux mille vingt deux, le vingt sept
septembre
Pour extrait certifié conforme,
Clotilde POUZERGUE
Maire
Conseillère métropolitaine

Le secrétaire de séance :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).